



Centre national de prévention du crime
National Crime Prevention Centre

PRÉVENTION DU CRIME SITUATIONNEL

Introduction

On estime que la criminalité coûte aux Canadiens entre 35 et 46 milliards de dollars par année¹. L'écrasante majorité des dépenses du système de justice pénale au Canada sont celles des services de police, des tribunaux et des services correctionnels — entités qui ont toujours été chargées de la détection du crime et de la lutte contre la criminalité. Cependant, depuis le milieu des années 80, le Canada, comme de nombreux autres pays, consacre davantage de ressources pour lutter contre le crime au moyen d'une stratégie équilibrée.

Le gouvernement du Canada joue un rôle capital dans la promotion de la prévention du crime au moyen de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La Stratégie nationale est administrée par le ministère de Justice et le ministère du solliciteur général du Canada. Celle-ci favorise une « approche équilibrée » de la réduction du crime et de la victimisation en préconisant la prévention du crime par le développement social.

Bien qu'il y ait de nombreux types de stratégies de prévention du crime, la plupart peuvent se classer dans deux grandes catégories — la prévention du crime situationnel et la prévention par le développement social :

- les stratégies de prévention du crime situationnel visent à rendre les occasions de se livrer à des activités criminelles moins nombreuses et moins attrayantes;
- la prévention par le développement social est axée de façon holistique sur les causes profondes de la criminalité et de la victimisation.

La présente fiche de renseignements fournit des informations sur la prévention du crime situationnel. Le Centre national de prévention du crime publie également une fiche sur la prévention du crime par le biais du développement social.

La prévention du crime situationnel : qu'est-ce que c'est ?

La prévention du crime situationnel est une approche qui regroupe un large éventail de réflexions pratiques et fondées sur le sens commun au sujet du crime et de sa prévention. Elle reflète les stratégies courantes auxquelles les particuliers et les organisations ont recours pour se protéger, eux et leurs biens.



Une approche de la prévention fondée sur le « bon sens »

Les méthodes de prévention du crime situationnel comprennent des mesures simples, fondées sur le bon sens et visant à réduire ou à éliminer les occasions de commettre des crimes. Par exemple, on verrouille habituellement sa maison ou son bureau lorsqu'on doit sortir. On ne laisse pas d'objets de valeur traîner un peu partout; on les conserve en lieu sûr. On ne laisse pas ses clés de voiture dans le contact et on verrouille sa bicyclette pour éviter de se la faire voler. Qu'ils habitent à la campagne ou en ville, les gens gardent souvent l'œil ouvert sur les maisons et les propriétés les uns des autres au moyen de programmes en bonne et due forme comme les programmes de surveillance de quartier ou de dispositions plus libres convenues avec leurs voisins. Au niveau local, les planificateurs urbains intègrent la prévention du crime situationnel dans leurs plans en prévoyant des espaces publics bien éclairés pour promouvoir la sécurité et décourager le crime.

Un grand nombre de ces activités sont souvent tenues pour acquises, mais elles incarnent les trois principes de la prévention du crime situationnel :

- diminuer les possibilités de commettre des crimes;
- accroître pour le criminel le risque de se faire prendre;
- diminuer les avantages que le crime rapporte².

Accent sur des problèmes de criminalité précis

Les secteurs public et privé ont recours à des stratégies de prévention du crime situationnel pour s'attaquer à des problèmes précis de criminalité. Notons par exemple l'installation de verrous de colonne de direction pour prévenir le vol de voitures, l'utilisation d'« écrans antivol », la télévision en circuit fermé et l'amélioration de l'éclairage pour prévenir le crime et la victimisation dans les parcs de stationnement³. Un exemple d'orientation

des mesures en fonction d'un problème de criminalité particulier est celui d'un quartier qui se préoccupait de la prostitution et du « dragage » par des clients masculins. Les habitants de ce quartier ont collaboré avec la police et les autorités municipales pour dresser un plan qui associait une intensification des patrouilles policières et la fermeture de rues stratégiques. Ces moyens ont été très fructueux. Ils ont permis de résoudre le problème et ont eu des retombées sur d'autres plans. Ainsi, d'autres crimes ont également diminué dans la collectivité. Les femmes se sentaient beaucoup plus en sécurité lorsqu'elles se promenaient dans leur quartier. De plus, les recherches ont montré que le problème ne s'était pas déplacé vers les quartiers voisins⁴.

Ces exemples font ressortir un aspect important de la prévention du crime situationnel. Chacun traduit un effort fait par les particuliers et les collectivités pour lutter contre un problème de criminalité très précis. Cet accent sur des problèmes particuliers distingue la prévention du crime situationnel des autres approches, plus générales, de la prévention de la criminalité et de la victimisation.

Inclusion de la recherche-action

La prévention du crime situationnel est associée à un modèle de « recherche-action », ce qui veut dire que, lorsqu'on adopte une approche de prévention du crime situationnel, chercheurs et praticiens collaborent à la définition et à l'analyse des problèmes, cherchent les solutions possibles et répètent le processus jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une solution satisfaisante. Clarke⁵ a distingué cinq étapes dans les projets de prévention du crime situationnel :

- collecte de données sur la nature et l'ampleur du problème précis;
- analyse des circonstances qui permettent ou facilitent la perpétration des crimes en question;

- étude systématique des moyens d'empêcher la perpétration de ces crimes, y compris l'analyse des coûts;
- mise en œuvre des mesures les plus prometteuses, réalisables et économiques;
- contrôle des résultats et diffusion de l'information sur l'expérience.

Bref historique des approches de la prévention du crime situationnel

Au départ, ces approches de la prévention ont été conçues en Grande-Bretagne, à la fin des années 70, par des chercheurs travaillant au service de recherche du Home Office⁶. Leur étude des stratégies de prévention du crime a montré qu'on ne pouvait réaliser que des gains marginaux au moyen des approches de réadaptation existantes, mais que la diminution des possibilités de crime offrait quelques promesses. Les chercheurs américains avaient déjà proposé plusieurs idées parentes : l'espace défendable et la prévention du crime par l'aménagement du milieu. La notion d'espace défendable reposait sur les théories d'Oscar Newman⁷ sur l'impact des comportements des personnes sur la conception des logements publics aux États-Unis. La prévention du crime par l'aménagement du milieu élargissait le champ de ces théories en adoptant une conception plus large du potentiel de l'aménagement du milieu pour diminuer les occasions propices au crime. Ces idées ont été reprises et élargies par des chercheurs canadiens⁸ et mises en application dans de nombreuses localités. La théorie du choix rationnel⁹ et celle des activités courantes¹⁰ ont assuré un soutien complémentaire pour les approches de la prévention du crime situationnel en intégrant la prise en considération des motifs et des intentions des auteurs des crimes et de leur perception des occasions propices au crime.

Stratégies nationales de prévention du crime situationnel

Les types suivants de stratégies de prévention du crime situationnel ont été adoptés dans de nombreuses villes et localités du Canada :

Le renforcement de la cible est la stratégie spécifique le plus souvent associée à l'approche de prévention du crime situationnel. Il s'agit de diminuer le nombre d'occasions en recourant à des tactiques qui rendent plus difficile la perpétration de crimes. L'exemple le plus évident est l'installation de dispositifs de verrouillage plus nombreux et de meilleure qualité. Il y a aussi l'installation de barreaux ou de grillages aux fenêtres, l'utilisation de coffres-forts et le remplacement du verre par des matériaux renforcés. L'objectif est de faire obstacle à ceux qui pourraient commettre des crimes en rendant les cibles plus difficiles à atteindre.

Le maintien de l'ordre axé sur la résolution des problèmes est une approche qui a été adoptée par des services de police des quatre coins de la planète pour déceler et décourager la criminalité. Elle repose sur l'analyse détaillée d'un problème précis et l'élaboration d'une réponse adaptée. Les mesures employées comprennent l'analyse poussée, l'examen des réponses existantes au problème et l'évaluation de leur efficacité, l'évaluation des ressources disponibles dans la collectivité pour s'attaquer au problème précis et la conception de stratégies de rechange pour le résoudre. Différentes solutions sont alors mises à l'essai et évaluées jusqu'à ce qu'on trouve une solution satisfaisante.

La prévention de la criminalité par l'aménagement du milieu (PCAM) repose sur la relation qui existe entre la personne et son milieu. Les architectes et les urbanistes appliquent des principes précis d'aménagement pour améliorer la sécurité publique en prévoyant un bon éclairage et des perspectives dégagées et en faisant disparaître les occasions de crime. La PCAM vise à définir les conditions du milieu matériel et social qui sont propices au crime ou le précipitent et à modifier ces conditions pour éliminer le crime. La PCAM est associée aux travaux de C. Ray Jeffery¹¹ et intègre un ensemble de techniques plus large que celles liées à la notion d'« espace défendable » de Newman¹². Elle n'est pas limitée aux quartiers résidentiels, mais s'applique aussi aux écoles et aux sites commerciaux.

Techniques de prévention du crime situationnel

Il y a trois grands types de techniques de prévention du crime situationnel. Le premier regroupe les stratégies ou programmes qui visent à diminuer les occasions de commettre des crimes en opposant un obstacle matériel au criminel et en rendant la cible plus difficile à atteindre. Le deuxième type consiste à augmenter les risques de se faire prendre. La troisième et dernière technique consiste à réduire les avantages tirés du crime. Le plus souvent, il s'agit de retirer la cible ou de rendre les biens moins attrayants pour les voleurs.

1. Techniques visant à diminuer le nombre d'occasions

Renforcement de la cible — dispositifs de verrouillage plus nombreux et de meilleure qualité, barreaux aux fenêtres, écrans protecteurs, dispositifs de verrouillage sur les colonnes de direction, dispositifs pour rejeter les fausses pièces de monnaie, mesures antivandalisme, verre renforcé, sceaux inviolables.

Contrôle de l'accès — barrières verrouillées, cours clôturées, barrières aux parcs de stationnement, téléphones à l'entrée, insignes d'identité, NIP.

Moyens d'écarter les délinquants — emplacement des arrêts d'autobus, emplacement des tavernes, fermeture de rues, tableaux à graffiti.

Contrôler les éléments qui facilitent le crime — vente de vaporisateurs, réglementation des armes, photo sur les cartes de crédit, dispositif anti-allumage, intervention des serveurs, identification du correspondant.

2. Techniques visant à accroître les risques de se faire prendre

Filtrage à l'entrée et à la sortie — fouilles à la frontière, fouille des bagages, distributeurs automatiques de billets, étiquetage des marchandises, étiquettes de bibliothèque, codes à barre.

Surveillance en bonne et due forme — patrouilles policières, gardes de sécurité, lignes téléphoniques pour dénonciateurs, avertisseurs antivol, caméras installées aux feux rouges, décalques sur les couvre-feux.

Surveillance par les employés — chauffeurs d'autobus, préposés des parcs de stationnement, concierges, endroits où sont situées des cabines téléphoniques, systèmes d'incitatifs, télévision en circuit fermé.

Surveillance naturelle — taillage des haies, éclairage de l'intérieur des banques, éclairage des rues, espace défendable, surveillance de quartier.

3. Techniques visant à rendre le crime moins payant

Enlèvement des cibles — radio de voiture amovible, systèmes de tarif exact, diminution des liquidités en main, monnayeurs amovibles, cartes d'appel, paiement par chèque.

Identification des biens — marquage du bétail, marquage des biens, immatriculation des véhicules, marquage des pièces de voiture, numéros d'identification personnelle pour les radios de voiture, verrouillage de la colonne de direction.

Suppression des incitations — nettoyage des graffitis, réparations rapides, annuaires ne donnant pas le sexe des abonnés, stationnement des voitures dans des garages sûrs.

Imposition de règles — zones scolaires libres de drogues, règlements dans les parcs publics, déclarations douanières, déclarations de revenus, inscription dans les hôtels, vérification à la sortie des bibliothèques¹³.

Questions et préoccupations

Les détracteurs de la prévention du crime situationnel prétendent que, au lieu de prévenir le crime, cette approche ne fait que déplacer le problème vers des cibles voisines ou plus vulnérables. Cette position laisse entendre que ceux qui ont le temps et les ressources pour renforcer les cibles sont peut-être mieux protégés, mais que cela se fait au détriment des personnes et des collectivités qui ont moins de moyens pour se protéger. Parfois, cet effet de déplacement peut se faire vers des infractions plus graves ou aux conséquences qui sont pires¹⁴.

Comme deuxième préoccupation, on dit que les programmes de prévention du crime situationnel s'effritent avec le temps et perdent leur efficacité à moins d'être régulièrement redynamisés. C'est souvent le cas de programmes comme la surveillance de quartier, qui débutent avec beaucoup d'enthousiasme, mais perdent lentement leur dynamisme lorsque les problèmes immédiats de criminalité sont réglés.

Les adeptes de ce type de prévention soutiennent que cet effet de déplacement n'est pas inévitable, car il dépend des risques perçus, de l'effort et du produit de l'activité criminelle. Un important corpus de recherche a examiné cet effet de déplacement. Comme Clarke le signale, ces études donnent à penser que les mesures de prévention du crime situationnel ont permis de réduire la criminalité

sans guère d'effet de déplacement apparent¹⁵. Il signale le succès que les lignes aériennes ont remporté dans la prévention du piratage et la réduction des fraudes avec chèque en Suède, qu'il présente comme des exemples très convaincants.

Dans bien des cas, au lieu de déplacer la criminalité, l'existence d'une approche de prévention du crime situationnel a des retombées sur les secteurs voisins. Cela suppose une réduction de la criminalité dans les zones environnantes. On a parlé à ce propos d'effet de « halo » ou de « débordement ». Par exemple, l'annonce d'un programme de répression du vol à l'étalage dans une épicerie peut entraîner une diminution de ce type de criminalité dans la localité. L'installation de caméras de télévision en circuit fermé dans un parc de stationnement peut faire diminuer la criminalité dans les parcs avoisinants.

-
- 1 Conseil national de prévention du crime, Comité sur l'analyse économique, *Un bon placement : Prévention de la criminalité et de la victimisation*, Ottawa, 1996, p. 14.
 - 2 Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Politics, Policies and Practices*, London, Longman, 1998.
 - 3 Ronald V. Clarke (éd.), *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston Publishers, 1992.
 - 4 Roger Matthews, « Developing More Effective Strategies For Curbing Prostitution », dans Ronald V. Clarke (éd.), *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston Publishers, 1992, p. 89-98.
 - 5 Ronald V. Clarke (éd.), *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston Publishers, 1992.
 - 6 Michael Tonry et David P. Farrington (éd.), *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.
 - 7 Oscar Newman, *Defensible Space: Crime Prevention Through Urban Design*, MacMillan, 1972.
 - 8 P. J. Brantingham et P. L. Brantingham, *Environmental Criminology*, Beverly Hills (Calif.), Sage, 1981.
 - 9 Richard V. Clarke et D. B. Cornish, « Modelling Offenders' Decisions: A Framework for Policy and Research », dans M. Tonry et N. Norris (éd.), *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, vol. 6, Chicago, University of Chicago Press, 1985.
D. B. Cornish et R. V. Clarke (éd.), *The Reasoning Criminal. Rational Choice Perspectives on Offending*, New York, Springer-Verlag, 1986.
 - 10 L. E. Cohen et M. Felson, « Social Change and Crime Rate trends: A Routine Activity Approach », dans *American Sociological Review* 44, p. 588-608.
 - 11 C. Ray Jeffery, *Crime Prevention Through Environmental Design*, Beverly Hills (Calif.), Sage, 1971.
 - 12 Oscar Newman, *Defensible Space: Crime Prevention Through Urban Design*, MacMillan, 1972.
 - 13 Ronald V. Clarke (éd.), *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston Publishers, 1992, p. 13.
 - 14 Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Politics, Policies and Practices*, London, Longman, 1998, p. 83.
 - 15 Ronald V. Clarke (éd.), *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston Publishers, 1992, p. 22.
- 